



## DEMI - PENSION

Elle concerne les repas des lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le prix d'un repas comprend : la nourriture, les salaires et charges du personnel de cuisine, d'entretien, de surveillance, du matériel et des aménagements.

Des cartes de cantine magnétiques, avec protection, seront distribuées à chaque élève et facturées 4,00 €. Pour toute perte de carte ou détérioration (coloriages divers, décapage, ...), il sera demandé 10,00 € à l'élève.

Différentes possibilités sont offertes aux familles :

L'abonnement annuel ou trimestriel : (cf. tableau ci-dessous).

Les familles peuvent choisir un, deux, trois ou quatre jours fixes où l'élève prendra régulièrement son repas au collège.

Des changements de demi-pension peuvent néanmoins être effectués :

→ En début de chaque période (cf. tableau ci-dessous).

→ **En dehors de chaque période, avec l'accord préalable du service comptabilité.**

Pour les repas occasionnels : les élèves doivent avoir fait créditer leur carte pour un montant **minimum de 35,00 €** (soit **7 €** le repas).

TARIF DE LA DEMI - PENSION					
Nombre de Jours	COUT ANNUEL Demi-Pension	COUT TRIMESTRIEL			COUT MENSUEL Sur 10 mois
		1 <sup>ère</sup> Période (2/09 au 20/12/2019)	2 <sup>ème</sup> Période (6/01 au 31/03/2020)	3 <sup>ème</sup> Période (1er/04 au 30/06/2020)	
1	208,50 €	86,00 €	66,75 €	55,75 €	20,85 €
2	417,00 €	172,00 €	133,50 €	111,50 €	41,70 €
3	625,50 €	258,00 €	200,25 €	167,25 €	62,55 €
4	834,00 €	344,00 €	267,00 €	223,00 €	83,40 €

**N.B. : En cas d'absence justifiée de plus de 8 jours, adresser votre justificatif au service comptabilité pour une demande de remboursement.**